



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de Terre
Prytanée national militaire
Bureau coordination des activités**

La Flèche, le 7 février 2023
N°221 /ARM/RH-AT/PNM/BCA/NP

Le colonel Hervé de SOLAGES
commandant le Prytanée national militaire

à

l'ensemble des parents d'élèves

Chers parents,

Le Prytanée national militaire prête les manuels scolaires et met à la disposition des élèves les livres de son centre de documentation et de sa bibliothèque. La non-restitution de ces biens en fin d'année génère un coût élevé sur le budget de fonctionnement de l'établissement.

Afin de responsabiliser les élèves qui bénéficient de ce service et financer d'autres activités, le rachat des livres manquants se fait sur les fonds particuliers des fautifs comme spécifié en début d'année scolaire lors du conseil consultatif.

Ce courrier précise dans son annexe la procédure relative au remboursement des manuels scolaires et autres livres non restitués sur les fonds particuliers.

Reci pour votre soutien.



ANNEXE I

PROCEDURE

1. GENERALITE

A chaque rentrée scolaire , les élèves perçoivent du CDI, les manuels dédiés aux différents programmes de la scolarité en cour. De même, ils ont la possibilité aussi d'en emprunter certains. A la fin de l'année scolaire, l'intégralité des manuels et/ou livres empruntés doit faire l'objet d'une restitution. Depuis quelques temps, il a été constaté une augmentation du nombre de livres non rendus, dont le coût de remplacement général était pris sur le budget de fonctionnement du PNM. Dorénavant, les élèves qui seront dans l'impossibilité de les rendre, se verront dans l'obligation d'être prélevé sur les fonds particuliers, du coût de remplacement.

2. PROCEDURE

Le responsable du CDI ou de la bibliothèque établit la liste des élèves n'ayant pas restitué leurs manuels et livres et fait au minimum un rappel par mail auprès des parents pour les informer de l'initiation de la procédure de recouvrement sur les fonds particuliers. Le responsable du CDI ou de la bibliothèque fait ensuite établir un devis par élève vers le régisseur du Prytanée national militaire.

En parallèle, il prépare une note avec en annexe le détail des prélèvements correspondants aux devis, en y précisant la mention « sera prélevé sur les fonds particuliers ». En fonction de la situation, plusieurs notes peuvent être réalisées.

3. MODALITE FINANCIERE

Après validation des devis par le chef BCA, le régisseur engage la commande des ouvrages. Le règlement interviendra au moment de la réception.

4. DIVERS

Les motifs de perte et/ou de vol ne suspendent pas la procédure. Toutefois et au besoin, le régisseur sera en mesure de transmettre aux parents des élèves concernés, une facture acquittée pour faire valoir ce que de droit auprès de leurs assurances.